

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE :

Arrêté ministériel relatif à la police de la navigation et à la pêche.

Arrêté ministériel relatif à la vente de la viande de porc.

CONSEIL NATIONAL :

Compte rendu de la séance du 28 novembre 1918 (Suite).

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis relatif aux réceptions du Premier Janvier.

Avis relatif à la pêche et à la navigation de plaisance.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Réception au Consulat d'Italie à l'occasion de la visite en France de S. M. Victor-Emmanuel III et congé dans les Services gouvernementaux en signe de réjouissance.

Matinée de bienfaisance.

La Vie Artistique. — Théâtre et Concerts.

LA VIE LITTÉRAIRE :

Inventaires du Palais de Monaco par L.-H. Lqbande.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'État de la Principauté,
Vu l'Ordonnance Souveraine, en date du 2 juillet 1908, sur le Service maritime ;

Vu l'Arrêté ministériel, en date du 24 août 1914, relatif à la police de la navigation ;

Vu la délibération, en date du 18 décembre 1918, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE UNIQUE. — Est rapporté l'Arrêté sus-visé du 24 août 1914, relatif à la police de la navigation et à l'exercice de la pêche.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le 18 décembre 1918.

Le Conseiller Privé, Chef du Cabinet Civil,
ff^{ms} de Ministre d'État,
G. JALOUSTRE.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,
Vu la Loi du 14 août 1918, établissant des sanctions aux Arrêtés pris pour le ravitaillement de la Principauté ;

Vu l'Arrêté ministériel du 25 février 1918, réglementant la vente, la mise en vente et la consommation de certaines denrées ;

Vu l'Arrêté ministériel du 15 octobre 1918, réglementant la vente, la mise en vente et la consommation de la viande de porc ;

Vu la délibération, en date du 18 décembre 1918, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE UNIQUE. — En raison des fêtes de Noël et du Jour de l'An, est suspendue, pendant la période comprise entre le 22 décembre 1918 et le 5 janvier 1919, l'exécution des dispositions de l'Arrêté du 15 octobre sus-visé, réglementant la vente, la mise en vente et la consommation de la viande de porc.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le 20 décembre 1918.

Le Conseiller Privé, Chef du Cabinet Civil,
ff^{ms} de Ministre d'État,
G. JALOUSTRE.

CONSEIL NATIONAL

Séance du 28 novembre 1918

(Suite.)

Projet de loi pour obliger les propriétaires à donner à leurs immeubles, bâtis ou non bâtis, un aspect conforme à l'esthétique du quartier où ils se trouvent lorsque ces immeubles sont vus de la voie publique.

La parole est à M. Alexandre Médecin, pour la lecture de son exposé.

M. Alexandre Médecin. — « L'embellissement de la Principauté est un des points les plus importants de notre programme ; il constitue le facteur capital de la prospérité de notre pays. Tous nos efforts, qui ont pour principal but d'attirer et de retenir les visiteurs, seraient vains si nous négligions de conserver la beauté naturelle du site en supprimant toute cause d'enlaidissement. Mais, il faut qu'à l'œuvre collective qui doit être assurée par les Conseil National et Communal corresponde l'appoint particulier. A quoi servirait d'élargir les artères existantes, de créer des boulevards spacieux si on laissait maculer de hideurs inesthétiques le cadre embelli à grands frais ?

« En bordure des voies publiques, à proximité des regards désagréablement surpris, que de façades lépreuses, de cahutes délabrées, de terrains vagues, transformés en carrières ou en dépotoirs, subsistent encore !...

« J'ai l'honneur de proposer au Conseil National la mise à l'étude d'un projet portant obligation pour les propriétaires de procéder d'urgence aux travaux de réparations ou de modifications nécessaires pour voiler ou faire disparaître ces horreurs immobilières. »

Vous avez sans doute vu, Messieurs, notamment en passant sur le boulevard des Moulins, des terrains vagues où s'élèvent de vieilles masures. Je vous demanderais donc de voter une loi pour faire disparaître ces hideurs qui sont une injure pour la beauté de notre ciel.

M. Cioco. — Je crois que le Conseil est d'avis d'adopter la proposition de M. Alexandre Médecin. Il m'a été donné à moi-même de voir un petit enclos très mal tenu, avec une vieille barrière faisant un très mauvais effet, près de la Porte-Rouge, en plein Monte-Carlo. On pourrait obliger les propriétaires à parer à ces inconvenients.

M. François Médecin. — N'y a-t-il pas un article dans le règlement de voirie concernant les façades des maisons ?

M. Alexandre Médecin. — Outre les façades des maisons, il se trouve des terrains non bâtis. En admettant qu'il existe un règlement pour les façades, il faut une loi spéciale pour réglementer le tout. Il est inadmissible que l'on oblige un propriétaire, qui construit un immeuble, à s'imposer la dépense d'une jolie façade, alors qu'à côté de sa maison un terrain inculte exposera à la vue des amas de ferrailles, de vieux tonneaux et d'autres objets d'aspect minable.

M. le Président. — Je propose le renvoi à la Commission des Beaux-Arts. (Adopté à l'unanimité.)

Exposé des motifs au sujet de l'ouverture d'un crédit pour une Exposition artistique.

M. Alexandre Médecin. — Je demande quel est l'auteur de la proposition.

M. le Président. — C'est moi. M. de Castro va vous donner lecture de l'exposé.

M. de Castro. — « Messieurs, vous n'ignorez pas le rôle essentiel que joue la publicité dans le développement de nos régions. Monaco, grâce aux effets de lumière dus à son soleil éclatant, au pittoresque de son rocher et à la vivacité des couleurs, se prête plus que tout autre pays à la réclame par l'image.

« Je vous propose donc, pour une préparation immédiate de l'après-guerre, d'organiser, dans un but de publicité autant que d'encouragement aux arts, une exposition à Monaco.

« Cette exposition serait ouverte à tous les artistes habitant la Principauté ou les communes voisines. Il réunirait, au point de vue de la photographie, de l'aquarelle, de la peinture à l'huile, de la gravure et même du dessin à la plume, un choix de vues qui remplacerait avantageusement, pour la publicité, les quelques aspects, devenus trop uniformes, sous lesquels on fait connaître la Principauté actuellement.

« Le Comité décernerait des médailles et se réserverait naturellement le droit de publier les œuvres des lauréats.

« Comme une pareille exposition n'est pas sans occasionner de sérieuses dépenses, je vous demande d'ouvrir un crédit de 20.000 francs pour faire face à tous les frais de cette manifestation artistique. »

M. le Président. — Je me permets de prendre la parole, quoique président, pour expliquer mon idée à ce sujet.

Vous savez ce que la publicité et la réclame font pour un pays comme le nôtre. Pour atteindre le but qu'elles se proposent, il faut mettre à leur disposition des images intéressantes. Et le seul moyen de les obtenir, c'est de faire une exposition, à la suite d'un concours public, car vous savez que les artistes aiment exposer leurs œuvres, surtout s'il y a pour eux l'attrait d'un diplôme, d'une médaille, de prix d'argent même. On pourrait se réserver le droit de reproduction des aquarelles, des gravures, des photographies et la faculté même de les acheter. L'exposition, à mon avis, pourrait avoir lieu vers la fin janvier ou février ; elle constituerait en même temps une attraction.

M. Alexandre Médecin. — Je demanderais au Conseil National s'il est nécessaire de voter un projet de loi pour cette proposition.

M. le Président. — Je le crois nécessaire pour que l'ouverture d'un crédit puisse être inscrite au budget.

M. Cioco. — J'estime que le projet de M. le Président est excellent. Ne pensez-vous pas que cette exposition pourrait aussi comprendre la poterie ?

M. le Président. — Il ne s'agit que des œuvres que l'on peut envoyer au dehors comme réclame, et c'est surtout l'image ou l'affiche qui pourrait servir de réclame pour la Principauté.

M. François Médecin. — Je trouve l'idée de M. le Président tout à fait intéressante, surtout s'il s'agit de photographies en couleur. On pourrait préparer une série de vues de la Principauté bien choisies. Je sais que sur certains paquebots, pendant la traversée, on organise des projections de vues photographiques : c'est là une excellente réclame. On pourrait également faire projeter ces vues dans certaines villes, dans les cinémas.

M. le Ministre. — Cela a déjà été fait. Je ne sais si vous vous le rappelez, mais à l'Exposition de Bruxelles,

dans le Pavillon de Monaco, il y avait une série de très belles photographies en couleurs, présentées par M. Bourée.

M. le Président. — Si le Conseil National prend en considération ma proposition, je demande qu'une Commission soit nommée immédiatement en vue de procéder à l'organisation de cette exposition. C'est un vœu que j'exprime au Gouvernement.

M. Reymond. — Vous demandez, je crois, l'ouverture d'un crédit.

M. le Président. — Je demande l'ouverture d'un crédit de 20.000 francs.

M. Reymond. — N'est-ce pas prématuré? Ne conviendrait-il pas tout d'abord de faire examiner par une Commission spéciale quel est le projet qui aurait le plus de chance de réussite, quelles seraient les sommes nécessaires pour organiser cette exposition, pour l'alimenter. On pourrait alors inscrire au budget la somme proposée par le Gouvernement.

M. le Ministre. — Dans la pensée de M. le Président, sans doute, l'inscription au budget serait faite surtout dans le but de bien marquer l'intérêt que le Conseil porte à cette proposition.

M. Cioco. — C'est peut-être un peu tôt. On n'arriverait pas pour 1919.

M. Reymond. — Les artistes eux-mêmes n'auront pas le temps de s'y intéresser.

M. le Président. — On pourrait la fixer à fin avril ou mai.

M. Reymond. — Il faut que ce soit une Commission qui examine toutes ces questions.

M. le Président. — Je vous ai demandé l'ouverture d'un crédit, j'ai indiqué un chiffre qui n'a rien de précis, c'est simplement pour sanctionner mon idée.

M. François Médecin. — Permettez-moi de donner mon avis. Pour cette saison, il est trop tard. Cette publicité doit se faire au commencement de la saison, en octobre ou novembre, et non pas en avril.

M. le Président. — Une exposition qui aurait lieu en 1919 permettrait justement de préparer la saison de 1920; si vous la renvoyez en 1920, elle ne servira que pour 1921. Nous sommes dans la période d'après-guerre, il faut que nous préparions d'ores et déjà une exposition pour avril ou fin mai, de façon à faire la publicité pour 1920.

M. François Médecin. — Je me demande si nous devons discuter la question en ce moment.

M. le Président. — Je demande simplement, si vous êtes d'avis d'adopter mon idée, de vouloir bien la renvoyer à la Commission des Beaux-Arts pour étude.

M. Reymond. — Les observations que j'ai faites ont trait à l'inscription au budget d'une somme de 20.000 francs. Je ne vois pas bien comment vous pourriez obtenir cette inscription avant de connaître le rapport de la Commission.

M. le Président. — Je retire la demande d'inscription de crédit au budget, et je demande le renvoi de la proposition à la Commission des Beaux-Arts, qui présentera un rapport. Si l'inscription du crédit n'est pas faite au budget de 1919, elle le sera à celui de 1920, et l'Exposition n'aura lieu qu'en 1921. Nous perdrons un an, voilà tout, mais nous serons dans les règles.

M. Louis de Castro. — Voilà déjà trois projets renvoyés à la Commission des Beaux-Arts. C'est une question de principe que je soulève. J'estime que les rapports des conseillers, auteurs de propositions, devraient être un peu plus fouillés. C'est la Commission des Beaux-Arts qui va avoir à compiler les législations françaises et étrangères. D'une façon générale, les projets qui sont renvoyés aux Commissions ne sont pas assez fouillés et celles-ci ont tout le travail tandis qu'elles ne devraient avoir à faire qu'une mise au point.

M. le Président. — Ce que vous dites est absolument exact.

Si mes souvenirs sont précis, dans la dernière législature, il avait été admis que toutes les fois qu'un conseiller présenterait un projet de loi, il devrait, sur la demande de la Commission, lui fournir tous les renseignements utiles à l'appui de sa proposition. La Commission n'avait plus qu'à faire son rapport. Le gros travail lui était ainsi évité.

M. Alexandre Médecin. — Je m'engage, au sujet de mes deux propositions, à recueillir les renseignements

et à préparer moi-même les rapports. La Commission des Beaux-Arts n'a qu'à me convoquer.

M. Louis de Castro. — Vous auriez dû mettre dans votre exposé ce que vous possédez déjà dans votre esprit, pour éclairer le Conseil.

M. Paul Marquet. — L'exposé des motifs doit être bref.

M. le Président. — L'exposé des motifs doit être, en effet, succinct et la Commission n'a qu'à demander des renseignements à l'auteur de la proposition. En ce qui me concerne, je suis prêt à collaborer avec la Commission.

M. Louis de Castro. — Pour pouvoir nous prononcer sur la prise en considération, il est bon cependant que nous ayons des vues un peu moins sommaires que celles que nous avons habituellement.

M. le Président. — Le conseiller, auteur de la proposition, peut, en séance, donner les renseignements nécessaires et on les retrouve toujours dans la sténographie.

M. Reymond. — Ce que demande M. de Castro, c'est autre chose. Lorsqu'on émet une idée, on présente un exposé succinct des motifs et le Conseil décide le rejet de la proposition ou son renvoi à la Commission; mais, une fois que la Commission est saisie, il me semble en effet que l'auteur du projet devrait avoir à cœur de soumettre lui-même, non plus un exposé sommaire, mais un développement pour fournir aux membres de la Commission la plus grande documentation possible; sinon, on rend la tâche de la Commission très difficile et très longue. Elle ne saura pas toujours où aller puiser les renseignements nécessaires et, si elle entend purement et simplement l'auteur de la proposition au sein de la Commission, il ne sera pas toujours possible, étant donnée notre organisation, de consigner toutes les observations présentées par lui. Il y aura donc des lacunes et, lorsque la Commission fera son rapport, il sera à son tour trop réduit, de sorte que, comme cela est déjà arrivé, nous ne pourrions pas passer à une discussion sérieuse.

Nous ne sommes séparés, M. Louis de Castro et moi, que sur le moment de la présentation du développement.

M. le Président. — Nous sommes tous d'accord sur ce point.

Pour en revenir à la question présentée, êtes-vous d'avis de la renvoyer à la Commission des Beaux-Arts, en ajoutant que l'on demande au Gouvernement de vouloir bien nommer une Commission chargée d'organiser le concours-exposition?

(La proposition de M. le Président est renvoyée à la Commission des Beaux-Arts. — Adopté.)

Monsieur le Président. — *Propositions présentées par M. Reymond.*

M. Reymond. — J'ai l'honneur de demander l'inscription à l'ordre du jour des trois questions suivantes :

« 1^o Quel est le coût de toutes les dépenses occasionnées par les Services publics, dont le fonctionnement n'est pas assuré directement par l'Administration publique, dépenses qui, par conséquent, ne figurent pas au budget de la Principauté.

« 2^o Énumération de toutes les concessions et de tous les monopoles existants dans la Principauté, avec une définition pour chacun d'eux et l'indication de l'étendue de sa portée.

« 3^o Quels accords sont intervenus entre le Gouvernement et les concessionnaires des travaux du quai Oriental? Pourquoi n'a-t-on pas continué la construction de la route qui doit relier à ce quai celui dit du Nord? Quelles sont les intentions du Gouvernement concernant ce projet? »

M. le Ministre. — Pour les deux premiers points, bien que M. Palmaro se soit déjà livré à un travail préparatoire, nous vous demandons d'ajourner notre réponse jusqu'à samedi.

M. Reymond. — Je vous donnerai même davantage

M. le Ministre. — Quant au troisième point, les intentions du Gouvernement sont très nettes. Il se propose d'entamer, aussitôt que possible, des pourparlers avec la Société des Bains de Mer afin d'arriver à l'exécution de ces travaux.

Je crois, pour ma part, que l'on pourrait détacher du projet d'ensemble — qui comprenait la création d'une

promenade et la conquête d'un terre-plein sur la mer — l'exécution de la partie de boulevard reliant le quai Nord du port à la descente du Portier.

Ce boulevard peut être considéré comme un accessoire du projet, mais c'est cet accessoire qui, à l'heure actuelle, présenterait le plus d'intérêt.

M. Louis de Castro. — Par conséquent, vous abandonnez le projet primitif?

M. le Ministre. — Non, mais, pour le moment, nous ne nous occuperons que de la fraction du boulevard que je vous indique. Cette partie du projet n'est pas un des éléments essentiels de la concession. L'objet principal est la création du terre-plein. Il ne semble donc pas impossible de conclure un nouvel accord qui aboutirait à l'exécution de ces travaux partiels, soit par le Gouvernement, qui se les ferait rembourser par le concessionnaire, soit par la Société des Bains de Mer.

M. Reymond. — Je demanderais que le Gouvernement s'inspirât des désirs du Conseil National et que les travaux publics fussent exécutés sous la direction de nos Services publics.

M. le Ministre. — La Société des Bains de Mer est responsable vis-à-vis de l'Etat de l'exécution de ce projet. C'est elle qui a été déclarée concessionnaire. Elle a ensuite rétrocédé sa concession à une Société d'entreprise qui s'est trouvée dans l'impossibilité d'effectuer les travaux. La rétrocession a bien été faite avec l'assentiment du Gouvernement, mais la responsabilité de la Société des Bains de Mer n'en reste pas moins entière. A l'heure actuelle, l'Etat ne connaît plus qu'elle et c'est avec elle seule qu'il doit d'abord traiter.

M. Reymond. — Ne semble-t-il pas au Conseil qu'il serait bon de profiter de ce que le concessionnaire a laissé passer quatre ou cinq ans sans exécuter aucune parcelle de ce travail, afin d'engager le Gouvernement, s'il ne prononce pas la résiliation du contrat, la déchéance de la concession, à faire au moins tous ses efforts pour reprendre lui-même la direction de la construction de ce boulevard. Nous serions beaucoup plus rassurés sur le sort du projet si son exécution était confiée à notre Administration publique, vis-à-vis de laquelle nous pouvons exercer une plus grande action.

M. le Ministre. — Je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous émettiez un vœu dans ce sens. Mais le point qui, juridiquement, est intéressant à l'heure actuelle, c'est que la S. B. M. reste seule responsable vis-à-vis de l'Etat.

M. Reymond. — Puisqu'elle n'a rien fait jusqu'à présent, quelle est la sanction?

M. le Ministre. — Je crois savoir qu'elle est en pourparlers avec la Société à qui elle a passé sa concession. La déchéance prévue au cahier des charges pourrait-elle atteindre aussi la S. B. M.? C'est possible, mais je n'ai pas les termes du contrat présents à l'esprit.

M. Palmaro. — Il y aurait intérêt à ce qu'elle reste responsable, elle offre suffisamment de garanties.

M. Reymond. — Je n'entends pas dire que l'Etat prenne les dépenses à sa charge, elles doivent être imputées à la S. B. M.; mais j'estime que l'on devrait faire tout le possible pour que l'exécution de ce projet dépende uniquement de notre Service des Travaux publics.

M. le Ministre. — Je crois qu'il est sage de fractionner le projet et de n'en exécuter pour le moment qu'une partie.

M. Reymond. — Je ne fais allusion qu'à la section de la route qui doit relier le quai Nord au quai Oriental et non au restant. Sur le surplus du projet, je demande que le Gouvernement, s'il n'y voit pas d'inconvénients, veuille bien répondre aux questions que je me suis permis de poser.

Monsieur le Ministre, vous n'avez répondu qu'à la dernière partie de la troisième question. Je vous en suis gré, car c'était ma demande la plus urgente. Pour les autres, il n'y a pas extrême urgence. Il me suffirait qu'à la prochaine session nous possédions les renseignements dans un dossier avec les réponses concernant les deux premières questions.

M. le Ministre. — Nous vous donnerons en même temps le résultat de nos pourparlers avec la S. B. M. au sujet de l'exécution de ce tronçon de boulevard. Ce travail, l'élargissement du boulevard de la Condamine et celui du boulevard des Moulins sont en effet les trois

articles du programme des Grands Travaux que le Gouvernement voudrait voir aborder les premiers.

M. le Président. — Nous allons continuer l'examen du budget. Je vais reprendre tous les chapitres en indiquant ceux qui ont déjà été adoptés, pour éviter toute confusion.

Chapitre I^{er}. CONSEIL NATIONAL. — Ce chapitre a été adopté avec adjonction, à titre indicatif, de « frais de représentation pour le Président ».

Chapitre II. TRAVAUX PUBLICS. — Ce chapitre a été adopté, sauf le paragraphe A : *Personnel*.

1. Traitements.....Fr. 44.000

A la suite d'explications données, je vais mettre cet article aux voix.

M. le Ministre. — Je vous demanderai de condenser en quelques phrases les observations qui ont été faites.

M. Reymond. — Voici :

Le Conseil National a été d'avis qu'il fallait diviser le personnel en deux catégories bien distinctes : le personnel habituel des Travaux publics devrait seul figurer au budget des dépenses ordinaires. Quant au personnel affecté de préférence aux travaux payés avec le produit du 3%, nous demanderions qu'il fût composé d'employés auxiliaires dont les traitements figureraient exclusivement au compte du 3%.

Voilà en résumé les observations que nous avons formulées et je crois que le Gouvernement partage nos vues.

M. le Ministre. — Il vous demande de prévoir une augmentation de 1.000 francs à l'article « Personnel ». Le chiffre de 44.000 francs qui y figure serait élevé à 45.000 francs, pour le cas où un remaniement des cadres deviendrait nécessaire.

M. Reymond. — Nous demandons qu'on passe au vote.

M. le Président. — L'article « Travaux Publics, Personnel » est mis aux voix avec le chiffre de 45.000 francs. (Adopté.)

Le paragraphe B a été adopté.

Le paragraphe C, *Dépenses extérieures*, a été réservé.

9. Travaux de voirie.....Fr. 10.000

10. A la Société des Bains de Mer, pour participation à l'entretien des routes et jardins..... 25.000

11. Carnets internationaux de route pour la circulation des automobiles..... 250

Je le mets aux voix. (Adopté à l'unanimité.)

Le paragraphe D, *Bâtiments domaniaux* et E, *Services Annexes*, ont été adoptés.

Service d'Architecture et d'Electricité (Personnel).

1. Traitements.....Fr. 14.200

Même observation que pour celui des Travaux publics. (Adopté.)

Les chapitres suivants ont été adoptés : *Frais de bureau et de matériel, Travaux d'entretien*.

Chapitre III. SERVICE TÉLÉPHONIQUE. — *Personnel, Frais de bureau, Dépenses diverses* ont été adoptés.

La partie *Réseau* avait été réservée.

9. Extension et entretien.....Fr. 20.000

M. François Médecin. — J'avais demandé l'ouverture d'un crédit pour qu'une étude fût faite en vue de faire participer la Principauté au circuit international et d'instituer l'appel automatique et l'unification des prix pour les installations téléphoniques.

M. Henri Marquet. — Il va y avoir un concours pour l'admission des jeunes filles téléphonistes : je demanderais qu'il soit exclusivement réservé aux monégasques.

M. le Ministre. — Je crois que le règlement en vigueur le prévoit déjà.

M. Henri Marquet. — Dans la liste des candidates qui nous a été soumise se trouvent des personnes de toutes nationalités.

M. le Ministre. — Elle comprend sans doute les saisonnières ou stagiaires. Les concours pour les emplois de titulaires sont réservés aux monégasques.

M. Palmaro. — Ce désir sera transmis au Service chargé d'organiser le concours.

M. le Président. — Je reprends la question *Réseau*.

M. Palmaro. — J'ai déjà eu plusieurs conversations avec l'agent technique du Service téléphonique, pour le préparer aux vœux que l'on vient d'exprimer au sujet de certaines modifications à apporter au fonctionnement

de ce service. Entre temps, il serait bon d'attirer l'attention du Conseil sur la situation du service téléphonique à Monaco. Vous ne connaissez pas les recettes. Je vais vous donner, à titre d'indication, le montant des dépenses. Avec l'entretien du réseau, elles s'élèvent à une somme de 35 à 40 000 francs. La totalité du crédit n'a pas été dépensée ces dernières années. Par contre, les recettes ont diminué considérablement depuis la guerre. Partout ailleurs les tarifs ont été relevés du simple au double et nous nous trouvons ici en état d'infériorité. Il serait peut-être bon que le Conseil s'occupât de cette question, précisément en demandant les modifications intéressantes proposées par M. François Médecin.

M. Reymond. — A combien s'élevaient les recettes annuelles avant la guerre ?

M. Palmaro. — Elles arrivaient à 50.000 francs.

M. Reymond. — 50.000 francs ? nous sommes tranquillisés. Au lieu d'augmenter les tarifs, je demanderais au contraire qu'on les abaissât le plus possible, parce que je suis persuadé que plus on abaisse les tarifs plus les recettes augmentent.

M. Palmaro. — Pourtant, en France on les a relevés.

M. Reymond. — Tout ce qui se fait en France à ce point de vue n'est pas destiné à être durable, et il est parfaitement possible que l'on ait obéi à une nécessité du moment. Comme l'on manque d'appareils téléphoniques et de matériel, il n'était pas possible de prévoir l'augmentation du nombre des abonnés : on en a donc profité pour augmenter le prix des abonnements ; mais, du jour où le Gouvernement aura la certitude que le nombre des abonnés ira en augmentant parce qu'il pourra leur fournir toutes les installations nécessaires, on bien il abaissera le prix des tarifs, ou bien le public réclamera et arrivera à obtenir cette diminution.

De mon côté, j'ai demandé que toutes les fois que, dans un immeuble, un hôtel par exemple, il existait plusieurs appareils téléphoniques sur un même fil, le deuxième, le troisième, etc., soient établis à un prix d'abonnement très modique. Monaco a tout intérêt, en tant que ville de saison, soucieuse de progrès, à augmenter, dans les proportions les plus grandes, les facilités que donnent aux habitants les communications téléphoniques.

M. Palmaro. — Il y a un rapport fait par le Service, je crois que vous feriez bien d'en prendre connaissance.

M. Reymond. — Est-ce que ces considérations vont à l'appui de mes propositions ? Oui, eh bien ! je suis très heureux d'être d'accord avec les techniciens. Pour ma part, je n'ai eu recours qu'au simple raisonnement.

Je demanderais à M. François Médecin s'il n'accepterait pas de traduire sa proposition par l'inscription au budget d'une certaine somme, mille francs, deux mille francs, à son choix, précisément pour obliger le Service à présenter au Gouvernement un projet précédé d'une étude bien approfondie de la question.

M. le Ministre. — L'étude est faite, l'inscription d'un crédit ne paraît pas nécessaire.

M. Reymond. — Tant mieux, nous prions alors le Gouvernement de vouloir bien mettre le dossier à la disposition du Conseil National, puisque le projet, s'il est adopté, entraînera l'inscription d'une dépense au budget des Services intérieurs. Mais je ne demande pas la discussion de la question dans le courant de cette session, car, par suite d'une impossibilité matérielle, on ne peut compter, pour cette année, arriver à la solution que nous souhaitons.

M. le Président. — Sous réserve des observations faites, je mets aux voix le paragraphe D, *Réseau*. (Adopté à l'unanimité.)

Le paragraphe E, *Locations*, avait été adopté.

Chapitre IV. INSTRUCTION PUBLIQUE ET BEAUX-ARTS.

Ce chapitre avait été réservé en entier. Je vais lire chaque paragraphe et le mettre aux voix.

1^o Lycée. — Paragraphe A, *Administration*.

1. Traitements.....Fr. 18.850

M. le Ministre. — Vous avez demandé un rapport d'ensemble sur la situation du Lycée pendant la guerre, et sur le Cours secondaire de jeunes filles. Je vous le donnerai demain. En ce qui concerne le Cours secondaire de jeunes filles, les résultats sont brillants : il y avait hier 65 élèves.

M. Néri. — Je suis très heureux de ce résultat, Mon-

sieur le Ministre, cela prouve que cette création était nécessaire, et je suis certain que l'année prochaine ce chiffre doublera.

M. le Ministre. — Vous me trouverez toujours, pour ma part, disposé à encourager cette institution.

M. le Président. — Le paragraphe A est mis aux voix. (Adopté.)

Paragraphe B, *Enseignement*.

2. Traitements et indemnités.....Fr. 108.350

3. Heures supplémentaires et suppléances... 11.400

4. Frais d'inspection..... 500

M. Reymond. — Au sujet de l'enseignement, j'ai demandé à savoir si l'on avait maintenu le nombre d'agrégés existant au Lycée avant la guerre : le renseignement figurera, je suppose, dans le rapport du Gouvernement.

M. le Ministre. — Oui.

M. le Président. — Paragraphe C, *Surveillance*.

5. Traitements et indemnités.....Fr. 15.300

Paragraphe D, *Agents de Service*.

6. Traitements.....Fr. 3.200

Paragraphe E, *Dépenses diverses*.

7. Nettoyage, menus frais d'entretien des locaux et du matériel.....Fr. 2.600

8. Papeterie, imprimerie, palmarès, frais de correspondance et divers..... 1.000

9. Livres de prix..... Mémoire

10. Fourniture d'électricité pour éclairage... 200

11. Blanchissage..... 300

12. Fourniture pour les cours de sciences, entretien des collections, menus frais... 500

13. Frais de culte, d'entretien du matériel de la chapelle..... 200

14. Pharmacie et médecin..... 150

15. Bibliothèque et abonnements..... 500

16. Allocation à l'Association sportive du Lycée..... Mémoire

17. Assurance contre les accidents..... 100 35

18. Bourses d'études et remises de frais 10.383 »

M. Reymond. — Est-ce dans les dépenses diverses que figure le laboratoire de physique et chimie ? J'attire la bienveillante attention du Gouvernement sur ce point. Il me paraît difficile qu'on puisse donner une réputation sérieuse au Lycée de Monaco si l'on n'organise pas d'une manière un peu plus complète les laboratoires de physique et de chimie, étant donné surtout qu'il y a tout intérêt à diriger nos jeunes gens vers les carrières scientifiques plutôt que vers les carrières littéraires.

M. le Ministre. — Le Gouvernement vous demandera de manifester votre intérêt pour le développement du laboratoire en majorant le crédit qui le concerne.

M. Reymond. — C'est cela. Nous n'avons qu'à donner pleins pouvoirs au Gouvernement à ce sujet. Il me semble que ce n'est pas la peine de limiter le crédit.

M. le Ministre. — Le Gouvernement tiendra le plus grand compte du désir du Conseil.

M. le Président. — Le paragraphe E, *Dépenses diverses*, est mis aux voix. (Adopté.)

19. 2^o Cours d'Enseignement secondaire pour jeunes filles.....Fr. 10.000

M. le Ministre. — Nous avons simplement demandé un crédit global de 10.000 fr. Le détail de l'emploi vous sera donné à la session de mai où nous aurons sans doute à demander aussi un crédit complémentaire.

Nous allons vous proposer une ouverture de crédit de 1.500 fr. pour la création d'un cours de diction et de déclamation, où nos jeunes gens apprendront à s'exprimer convenablement. Ce cours sera fait par M. Noblet.

M. Reymond. — Si ce cours est bien suivi, il donnera d'excellents résultats, car il faut reconnaître que, dans le Midi, nous aurions tous besoin de leçons de diction.

M. le Ministre. — Nous allons demander à M. Noblet d'ajouter à ses cours de diction quelques conférences sur l'histoire du théâtre.

M. Reymond. — Cela est très intéressant, mais appuyez surtout sur les cours de diction.

M. le Président. — Pas d'observation. (Adopté.)

Bourses à l'Etranger. Ce paragraphe avait été réservé. Vous en connaissez le détail, je vais vous donner le total : 26.950.

M. Paul Marquet. — J'ai, sur ce chapitre, quelques observations à faire que je soumettrai au moment du dépôt du rapport de la Commission que le Gouvernement a, je crois, désignée pour étudier cette question.

M. le Ministre. — Cette Commission n'a pas encore pu se réunir, son Président, M. Charles de Castro, étant souffrant, elle se réunira dès qu'il sera rétabli. En attendant, vous pouvez formuler des vœux.

M. Paul Marquet. — Je désirerais savoir si le Gouvernement s'occupe des progrès réalisés par les boursiers. Comme il s'agit d'un sacrifice national, il ne faudrait pas qu'il demeure sans fruit.

M. le Ministre. — Le Gouvernement se fait adresser fréquemment des notes ou des appréciations sur ces boursiers. Je me plais à déclarer que tous se sont montrés dignes de la faveur dont ils ont été l'objet.

M. Palmaro. — Il y a un dossier spécial et les bourses sont l'objet d'un examen annuel, car elles sont renouvelables.

M. Raymond. — Une réglementation doit, du reste, intervenir à ce sujet.

M. le Président. — Sous réserve des observations faites, l'article 3, *Bourses à l'Étranger*, est mis aux voix. (Adopté.)

(A suivre.)

AVIS & COMMUNIQUÉS

Comme les années précédentes, il n'y aura pas de réceptions officielles à l'Hôtel du Gouvernement le Premier Janvier.

Le Gouvernement Princier a été informé que, par Décision du Vice-Amiral, Commandant en Chef, Préfet Maritime du 5^e arrondissement :

1^o Les pêcheurs sont autorisés désormais à rentrer et à sortir des ports à toute heure de jour et de nuit ;

2^o La navigation de plaisance est rétablie sur tout le littoral du 5^e arrondissement dans les conditions du temps de paix.

Toutefois, certaines restrictions subsistent dans les zones réservées à Toulon et pendant les périodes de fermeture des frontières franco-espagnoles dans les quartiers de Cette et de Port-Vendres.

ÉCHOS & NOUVELLES

Une matinée organisée par M^{lles} Avis Hekking et Yvonne Ash, au bénéfice de la « Goutte de Lait », dans la salle des fêtes de l'hôtel Bristol, a rapporté la somme de 710 francs, qui a été remise par les organisatrices à M^{me} la Supérieure de l'Orphelinat.

A l'occasion de la visite de S. M. le Roi Victor-Emmanuel III à Paris. M. le Chevalier Mazzini a reçu, jeudi matin, au Consulat d'Italie, les Présidents des Associations italiennes de la Principauté.

M. Pingaud, Consul Général de France, a tenu à porter l'expression des sentiments de la Colonie française à M. le Consul d'Italie qui s'est montré particulièrement touché de cette démarche.

M. le Docteur Brégnat, président de la Colonie française, a également fait à M. le Chevalier Mazzini une visite au cours de laquelle il s'est fait l'interprète des sympathies de ses compatriotes.

De nombreuses maisons de la Principauté ont été pavoisées.

En témoignage de sympathie pour la Nation italienne et en signe de réjouissance, les bureaux des administrations relevant du Gouvernement ont été fermés durant l'après-midi.

Colette Baudoche, l'émouvante comédie tirée par M. Frondaie du beau roman de Maurice Barrès, a obtenu le plus grand succès à la représentation de mercredi dernier. Elle a été bien jouée par MM. Defrenne et Romain, M^{mes} Dehon et de Bréau et surtout par M^{me} Céline James, pathétique et véhémentement dans la scène où la jeune lorraine signifie à son fiancé prussien la décision que lui a dictée la voix des morts.

Vendredi, nous eûmes l'aimable vision du ballet de *Cygne*, la poétique et gracieusement perverse fantaisie de Catulle Mendès, mimée avec passion par M^{lles} Meylach, pierrot aux lignes sinuées et au visage expressif, et dansée avec un incomparable brio par M^{lles} Ratteri, faune fougueux et bondissant. M^{lles} Lampo, voluptueuse Léda, Pelucchi, séduisante dryade, y furent elles aussi légitimement admirées et applaudies. Le cygne lui-même, objet de si provocantes avances, eut sa petite part du succès. Sorti de l'ombre où le maintenait la mise en scène parisienne, il a, du haut de son col guindé

d'un fil de fer, accueilli avec beaucoup de dignité les tendres enlacements de Léda.

Le ballet de *Faust*, toujours entendu et vu avec plaisir, a valu à M^{lles} Ratteri les honneurs du « bis » pour ses variations du miroir et a mis en valeur la souplesse, la grâce et le savoir de M^{lles} Meylach, Giussani, Lampo et Pelucchi.

**

M. Léon Jehin, encore souffrant, n'a pas pu reprendre place au pupitre, jeudi dernier. C'est M. Lauweryns qui a dirigé le concert dont le programme comprenait la brillante ouverture de l'opéra-comique du compositeur tchèque Frédéric Smetana, *la Fiancée vendue*; le *Tryptique* pour violon et piano, de Saint-Saëns, interprété par MM. Wagemans et Lauweryns; les quatre esquisses symphoniques dont l'ensemble constitue *la Mer*, de Paul Gilson, commentaire musical de beaux poèmes d'Eddy Levis, dits avec puissance par M. Dutertre, de l'Odéon; enfin la *Joyeuse Marche* où Chabrier a répandu avec prodigalité sa verve éblouissante.

LA VIE LITTÉRAIRE

Inventaires du Palais de Monaco

par L.-H. LABANDE

Les Mémoires et Documents Historiques publiés par ordre de S. A. S. le Prince viennent de s'enrichir d'un nouveau volume dû aux savantes recherches de M. L.-H. Labande, l'éminent Conservateur des Archives du Palais, Correspondant de l'Institut de France. Dans ce volume de plus de 600 pages in-8^o, M. Labande a publié les *Inventaires du Palais de Monaco* successivement dressés de 1604 à 1731, c'est-à-dire depuis l'avènement d'Honoré II jusqu'au décès d'Antoine I^{er}, pendant une des périodes les plus brillantes de l'histoire de la Principauté et sous les Princes les plus connus par leur goût éclairé et leur magnificence.

Ces inventaires sont au nombre de quatre : celui de 1604 qui comprend deux parties : un état des bijoux et objets précieux emportés par le Prince de Valdetare, oncle et tuteur du jeune héritier de la seigneurie, et un état des meubles et effets laissés à Monaco; celui de 1664 dressé après la mort d'Honoré II; celui de 1701, dont il n'est donné que des extraits, dressé après la mort de Louis I^{er} et comprenant un état des meubles et de l'argenterie que ce Prince avait à Rome en qualité d'ambassadeur du roi Louis XIV auprès du Vatican, et une estimation des pièces mobilières acquises par ce Prince et de la valeur des nouvelles constructions faites par lui au Palais; enfin un inventaire dressé après la mort d'Antoine I^{er}. Ces quatre documents ne tiennent pas moins de 327 pages.

M. Labande a fait précéder cette publication d'une Introduction sur l'Histoire du Palais depuis la fin du xv^e siècle, les collections qui y furent conservées et les artistes qui y travaillèrent. Cette étude, conduite avec toute la méthode, la prudence et la sagacité qui ont signalé les travaux antérieurs du savant archiviste, ne laisse dans l'ombre aucun des détails qui permettent de reconstruire par la pensée la vie familiale d'un grand seigneur aux xvii^e et xviii^e siècles, les objets qui formaient le cadre habituel de son existence, la conception qu'il se faisait du bien-être, le faste dont il aimait à s'entourer, les œuvres d'art dans lesquelles se manifestait la délicatesse de son goût. Elle nous révèle, en particulier, l'étonnante activité artistique dont Monaco était le centre, les architectes, peintres, artisans, que la munificence des Princes attirait du dehors et retenait auprès d'eux, et ceux qui, sous l'impulsion bienfaisante donnée par le Souverain, sortaient des rangs de la population monégasque comme les Manchello, les Sigaldi, les Bressan, de Monaco; les Otto, de Roquebrune; les Vento, les Carensio, de Menton, etc. Nous y suivons enfin pas à pas le développement des constructions du Palais et leurs embellissements. Peu à peu, de l'aride nomenclature consignée par les hommes de loi monégasques, se dégage, sous la plume du commentateur, et surgit, toute frémissante, la vie d'une petite capitale, modeste par le nombre de ses habitants, importante par le mouvement artistique dont elle était le siège et par les richesses que ses Souverains y avaient rassemblées. Nous la voyons parée de cette originalité que la lenteur et la difficulté des communications laissaient à chaque cité, en ce temps où le monde était grand, et nous pénétrons dans ce foyer de haute culture, d'élégance et de raffinement intellectuel que de grands seigneurs éclairés savaient faire de leur demeure et dont le rayonnement se répandait sur tout un pays.

Nous commencerons, dans un prochain numéro, la publication de quelques passages de cette savante étude.

Étude de M^e Gabriel VIALON,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,
7, place d'Armes.

VENTE VOLONTAIRE

Le lundi 30 décembre 1918, à 2 heures du soir, dans un magasin de la villa Alice, sise à Monte Carlo, boulevard du Nord, n^o 23, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, consistant en : lits en bois et en fer complets, commodes, tables, chaises, fourrures, bouteilles liqueurs, guéridon fer dessus marbre, un aspirateur, cuillères et fourchettes métal argenté, rideaux, glaces, lampes, chaussures, lingerie, bouteilles vides, ustensiles de cuisine, etc.

Au comptant. 5 % en sus des enchères.

E. MIGLIORETTI,
Suppléant M^e Vialon, huissier.

COLLECTION DE GUERRE du *Petit Niçois*
à vendre. S'adresser à l'Imprimerie de Monaco.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 22 décembre 1917. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 10967.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, du 30 janvier 1918. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 28778 et 9878.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 22 février 1918. Dix Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 9612, 36496, 36811, 36812, 37243, 37244, 37245, 37358, 42287, 59109.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mars 1918. 1^o Douze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 6802, 14726, 66049, 66050, 66051, 88600, 88601, 97447, 97448, 97449, 97450, 112117; — 2^o Sept Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 13694, 14716, 14717, 14718, 29379, 55426, 55427.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 29 mars 1918. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38171.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 1^{er} mai 1918. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 19907, 23259, 30415, 30422, 30423, 35975, 40987, 45870, 48058 et 82833.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 13 mai 1918. Cinq Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 161208 à 161212 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 13 septembre 1918. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 2846.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 20 septembre 1918. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 37842, 38465, 38804, 56754, 56779.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 novembre 1918. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 16496 et 20558 et dix-huit Obligations de la même Société portant les numéros 411, 57544, 57545, 57546, 70655, 70656 et 64412 à 64423 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 18 novembre 1918. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 26244 et 41425.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 16 décembre 1918. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 6985.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 avril 1918. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38151.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 11 octobre 1918. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 31875 et 84716.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1918. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 46520 et 46521.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 3 décembre 1918. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 26045, 34197, 34205 et 34217.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1918.